



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES REGLEMENTS CONTENTIEUX



Réunion du 11 décembre 2025

Procès-verbal N°13

Président : Xavier VELILLA

Présents : Jean-Claude CASSÉ - Fany GONZALEZ - Isabelle GOUX - Brigitte THORE - Jacques WARIN

INFORMATIONS LIMINAIRES

Hors mentions particulières figurant en clôture d'une décision, les décisions de la Commission Départementale des Règlements Contentieux sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel du District du Gers de Football (juridique@districtfootgers.fff.fr) dans les sept jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements généraux de la F.F.F.

SEANCE RESTREINTE

DOSSIER N°31* MATCH N° 54032968 : U.S. DURAN / ESP.S. SAINT SAUVY – Coupe Savoldelli – Poule Unique – Journée 03 du 06/12/2025
Match perdu par forfait

Lecture du courriel reçu le 05.12.2025 à 16h56 du club ESP.S. SAINT SAUVY signalant le forfait de son équipe pour la rencontre désignée en rubrique,

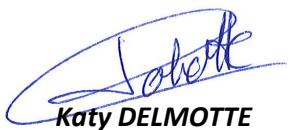
Par ces motifs

La Commission jugeant en matière réglementaire et en premier ressort, après en avoir délibéré, statue :

- Match perdu par forfait à l'ESP. S. SAINT SAUVY
- Homologue le résultat sur le score de 3 buts à 0 en faveur de l'U.S. DURAN
- Transmet à la Commission Départementale de Gestion des Compétitions seniors.

Amende : 70€ (2^{ème} forfait Seniors) portés au débit du compte District de l'ESP.S. SAINT SAUVY (519736)

La secrétaire de séance


Katy DELMOTTE

Le Président


Xavier VELILLA